

Conseil syndical

337^e réunion

Jeudi 22 octobre 2020

13 h

ZOOM



**Syndicat des professeurs
et des professeures**
Université du Québec à Trois-Rivières

Projet d'ordre du jour

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Rapport du comité des relations de travail
5. Mieux connaître sa convention collective – Les vacances
6. Liberté académique
7. Logo du Syndicat
8. Lecture et adoption du procès-verbal de la 336^e réunion

Projet d'ordre du jour (suite)

9. Tribune des délégué.e.s
10. Information et dépôt de documents
 1. Dépôt des procès-verbaux du comité exécutif (607^e à 610^e réunions)
 2. Agenda syndical de novembre 2020
 3. Site Internet
11. Affaires nouvelles
12. Date de la prochaine rencontre : 26 novembre 2020
13. Clôture de la réunion

Point 3

**Lecture et adoption
de l'ordre du jour**

Point 3

Projet de résolution

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour de la 337^e réunion du conseil syndical;
CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif;

**Sur proposition du comité exécutif, appuyée par le ou la professeur.e (...),
il est résolu :**

**d'adopter l'ordre du jour de la 337^e réunion du conseil syndical du 22 octobre
2020.**

Point 4

Rapport du comité des relations de travail

Point 4

Dossiers concernant un.e (parfois deux) professeur.e.s

Motif de la demande d'intervention du SPPUQTR	Remarque
Violation de propriété intellectuelle (utilisation de notes de cours par une chargée de cours reprenant le cours d'une prof partie en maladie sans son autorisation)	<i>Grief déposé le 28 avril</i>
Prof suspendu avec traitement en raison d'une allégation de non-respect de la propriété intellectuelle et d'une éventuelle situation de double rémunération	<i>Grief déposé Enquête en cours</i>
Prof en situation de double contrainte	<i>Négociation d'une entente en cours</i>
Prof menacée de non-renouvellement de contrat	

Point 4

Dossiers concernant un ensemble de professeur.es

Motif de la demande d'intervention du SPPUQTR	Remarque
Embauches retardées au 1 ^{er} décembre 2018	
Profs mal classés dans l'échelle salariale	<i>Discussions en cours</i>
Profs mis en demeure par une entreprise privée de se rétracter en raison d'une lettre adressée à la ministre de la Culture pour l'alerter sur la manière dont la compagnie en question a traité des restes humains exhumés	<i>L'université a pris fait et cause le 19 oct.</i>

Point 4

Dossiers concernant tous les membres du SPPUQTR

Motif de la demande d'intervention du SPPUQTR	Remarque
Processus d'embauche 2019-2020	<i>Rédaction en cours de la Lettre d'entente</i>
Renégociation à venir de l'annexe F (cours à distance)	<i>Comité paritaire formé, travaux commencés</i>
Réduction du nombre de groupes-cours	
Exemptions d'impôt pour travail à domicile	
Applications des lettres d'entente covid19	

Point 5

**Mieux connaître
sa convention collective**

Point 5

Clause 9.14

Tout nouveau professeur régulier embauché conformément à la procédure prévue aux clauses 9.02 à 9.12 entre normalement en fonction au 1^{er} juin, ou s'il ne le peut, à la date convenue entre lui et l'Université. Il est rémunéré à partir de la date de son entrée en fonction et a droit à des vacances conformément aux dispositions de l'article 16.

Clause 9.15

Un professeur peut être embauché en cours d'année conformément à la procédure prévue aux clauses 9.02 à 9.12 hormis les dates mentionnées. Il entre en fonction et est rémunéré à partir de la date d'entrée en fonction convenue entre lui et l'Université. Il a droit à des vacances conformément aux dispositions de l'article 16.

Point 5

Article 16 Vacances annuelles

16.01 Tout professeur a droit à un mois de vacances annuelles.

16.02 Tout professeur engagé ou qui démissionne en cours d'année a droit à des vacances proportionnelles au nombre de mois qu'a duré son engagement à l'Université.

16.03 Le professeur est libre de choisir la période de ses vacances après entente avec l'Assemblée départementale ou avec son directeur dans le cas où l'Assemblée départementale a prévu des règles à cette fin. Il doit cependant prendre ses vacances durant une période où il n'enseigne pas.

16.04 Sauf entente préalable avec l'Université, le professeur qui quitte l'Université le ou après le 31 mai est réputé avoir pris les vacances auxquelles il avait droit au 31 mai.

Point 6

Liberté académique

Point 6

L'étudiant a toujours raison

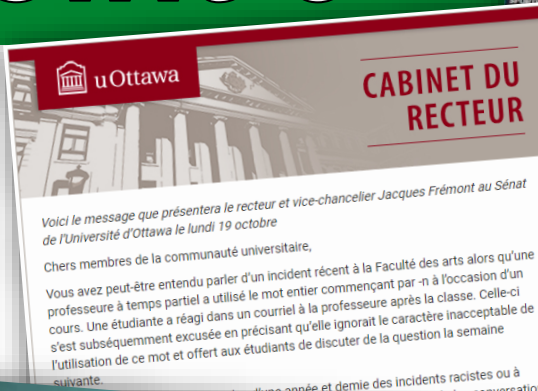
Voilà deux semaines que Verushka Lieutenant-Duval n'a pas donné de cours à l'Université d'Ottawa. Depuis deux semaines qu'elle fait face à la tempête.

Publié le 15 octobre 2020 à 7h00



ISABELLE HACHEY
LA PRESSE

L'acte d'accusation est grave : racisme en classe. Le verdict pourrait lui coûter sa chaire. Mais la prof québécoise n'a pas eu le droit d'assister à son procès virtuel.



Voici le message que présentera le recteur et vice-chancelier Jacques Frémont au Sénat de l'Université d'Ottawa le lundi 19 octobre

Chers membres de la communauté universitaire,
Vous avez peut-être entendu parler d'un incident récent à la Faculté des arts alors qu'une professeure à temps partiel a utilisé le mot entier commençant par « n » à l'occasion d'un cours. Une étudiante a réagi dans un courriel à la professeure après la classe. Celle-ci s'est subséquemment excusée en précisant qu'elle ignorait le caractère inacceptable de l'utilisation de ce mot et offert aux étudiants de discuter de la question la semaine suivante.

Enseigner dans le champ miné de l'arbitraire

En condamnant publiquement et de façon unilatérale l'utilisation en classe du mot « nègre » par une enseignante de la Faculté des arts de l'Université d'Ottawa, et en suspendant celle-ci non seulement à la liberté d'enseignement des professeurs des études supérieures, mais aussi à l'Université d'Ottawa, non seulement le doyen Kevin Kee s'est attaqué à la liberté d'enseignement des professeurs des études supérieures, mais il a aussi révoqué un pouvoir de coercition qui n'est pas de son ressort, mais qui va dans le sens contraire du savoir et de la diffusion des connaissances.

Libertés surveillées: des profs de l'Université d'Ottawa dénoncent la suspension de leur collègue

À titre de professeur, e.s. de l'Université d'Ottawa, nous tenons à exprimer notre désaccord avec la décision prise par le doyen Verushka Lieutenant-Duval par notre établissement. Deux éléments nous semblent confondre dans cette affaire: 1) le racisme en campus, les micro-agressions, la discrimination parfois insidieuse mais quand même réelle.

TOUJOURS le matin
Accueil Rattrapage Nous joindre À propos
Cet extrait audio vous a été recommandé.
Liberté d'enseignement : Gilles Bronchi, syndicat des professeurs de l'UQTR
Rattrapage du mardi 20 octobre 2020
D'aucuns ont, dans le cadre de la question de l'utilisation du mot « nègre », tenu compte de la liberté d'expression des citoyens dans le cadre de l'enseignement.

« On est en train d'amputer l'université de son sens », estime Daniel McMathon recteur de l'UQTR

Publié à 8 h 52 Rattrapage de mercredi 21 octobre 2020
Daniel McMathon, recteur de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR), a réagi à la suspension de la professeure Verushka Lieutenant-Duval. Il a déclaré que l'acte était une amputation de l'université.

La liberté universitaire n'est pas la liberté d'expression

La liberté d'expression est le droit de tous de s'exprimer librement. La liberté universitaire est le droit de tous d'être enseignés par des professeurs compétents et impartiaux.



Haro sur la dérive technocrate des universités

Francis Ouellet, professeur titulaire, UQAR
Deux semaines ont passé avant que je réécrive ce qui n'a pas été dit. L'affaire Lieutenant-Duval, du nom de cette professeure val, du nom de cette professeure de l'Université d'Ottawa accusée de racisme par ses collègues et licenciée par la direction, a été traitée dans les médias. Rappelons que, dans un courriel sur les identités, j'ai écrit que les collègues ne devraient pas se prononcer sur le fait de savoir si une personne est raciste ou non. C'est à la direction d'évaluer les choses et d'en décider, et non à l'immédiatement jugé et condamné sans autre forme de procès.



réagir sur la décision de l'Université d'Ottawa de suspendre une de ses professeures en utilisant un mot à connotation raciste dans un cadre académique. Daniel McMathon, le recteur de l'Université du Québec à Trois-Rivières, a déclaré que l'acte était une amputation de l'université.

« Une crainte légitime des professeurs »
Mardi, Gilles Bronchi, le président du syndicat des professeurs de l'UQTR a adressé une lettre au recteur pour défendre la liberté d'expression et exprimer son profond désaccord avec le choix de l'Université d'Ottawa.

Point 6

Actions

- Plusieurs professeur.e.s ont réagi dans les médias, signature de lettres de soutien etc.;
- Des discussions ont lieu dans des réseaux sociaux;
- Une demande a été envoyée au recteur Daniel McMahon et aux VRA pour qu'ils explicitent leur position, après le positionnement du recteur de U. Ottawa;
- La réponse a été rapide et sans ambiguïté, notre administration soutient la liberté académique et d'enseignement;
- Le recteur l'a répété encore mercredi sur Ici Radio-Canada Mauricie.

Point 6

Courriel du recteur Daniel McMahon – 20 octobre 2020

M. le président,
Bonjour Gilles,

Soyez assuré que nous suivons la situation de très près, tant ici, qu'au réseau UQ et au BCI.

L'université est un lieu de débat d'idées, un lieu où il faut justement débattre des diverses positions pour former le jugement critique de nos étudiants.

Je vous rappelle que la planification stratégique 2020-2025 va expressément dans ce sens.

Notre **mission** est claire (soulignement de ma part) : « Résolument humaine, enracinée dans son milieu et ouverte sur le monde, l'UQTR se distingue par la qualité, la pertinence et la rigueur de sa formation et de sa production scientifique, en dotant la société de citoyennes et citoyens responsables, engagés et munis de sens critique. »

Nous réitérons cet élément dans l'**objectif 2.1** (soulignement de ma part) : « Former des citoyennes et citoyens responsables, engagés et munis de sens critique. »

Et l'**objectif 4.3** renforce notre volonté de «Promouvoir un milieu de vie sain, diversifié et inclusif ».

La liberté académique de nos professeurs et chargés de cours est essentielle au développement de la pensée critique de nos étudiants. Ce sens critique qui est plus que jamais essentiel notamment pour leur permettre de juger de la véracité de nouvelles qui les assaillent de toutes parts.

Soyez assuré que l'UQTR défendra le principe même de la liberté académique pour autant que l'exercice de celle-ci ne soit pas entachée de comportements jugés répréhensibles dans nos propres règlements.

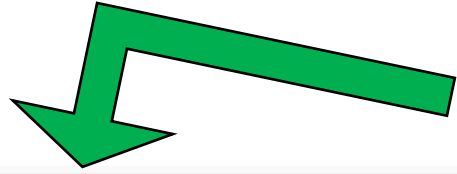
Espérant ces quelques lignes rassurantes,

Daniel

Point 7

Logo du Syndicat

Point 7



Logo depuis 1992



**Syndicat des professeurs
et des professeures**
Université du Québec à Trois-Rivières



SPPUQTR

Syndicat des professeurs et des professeures
Université du Québec à Trois-Rivières

« Pour simplifier le logo et favoriser son impact visuel, l'acronyme SPPUQTR a été mis de l'avant. Les caractères linéaires et modernes ont été légèrement inclinés pour une meilleure harmonie avec le symbole graphique. Cette inclinaison souligne le dynamisme et l'engouement pour le changement. Par soucis de personnalisation et de cohérence, des courbes du symbole graphique ont été intégrées aux lettres « Q » et « R ». L'alternance entre le vert et le noir dans la typographie procure une meilleure lisibilité à l'acronyme. »

Point 7

Projet de résolution

- CONSIDÉRANT le 50^e anniversaire du SPPUQTR;
- CONSIDÉRANT la modernisation des outils de communications du SPPUQTR;
- CONSIDÉRANT la proposition soumise par Mme Amélie Villemure, designer graphique de Axe design graphique;
- CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif;

Sur proposition du comité exécutif, appuyée par le ou la professeur.e (...), il est résolu :

d'adopter le nouveau logo du SPPUQTR.

Point 8

**Lecture et adoption
du procès-verbal
de la 336^e réunion**

Point 8

Projet de résolution

- CONSIDÉRANT le projet de procès-verbal de la 336^e réunion du conseil syndical tenue le 10 septembre 2020;
- CONSIDÉRANT que les délégué.e.s ont reçu le projet dans les délais prescrits;
- CONSIDÉRANT l'avis des délégué.e.s sur la conformité du projet;

Sur proposition du ou de la professeur.e (...), appuyée par le ou la professeur.e (...), il est résolu :

d'adopter le procès-verbal de la 336^e réunion du conseil syndical.

Point 9

Tribune des délégué.e.s

Point 10

Information et dépôt de documents

Point 10.1

Dépôt des procès-verbaux du comité exécutif (607^e à 610^e)

The image displays four overlapping documents, each representing the minutes of a regular meeting of the Executive Committee of the Syndicat des professeurs et des professeurs de l'Université du Québec à Trois-Rivières. The documents are for meetings 607^e, 608^e, 609^e, and 610^e. Each document includes the following sections:

- Présences:** Lists the attendees, including the president, vice-presidents for various areas (relations de travail, affaires syndicales, universitaires, services à la collectivité), the treasurer, and the secretary.
- Absences:** Lists those who were absent from the meeting.
- Présidence:** States who presided over the meeting and the secretary.
- Projets d'ordre du jour:** Lists the agenda items for the meeting, often with sub-points.
- Mot de bienvenue:** A short message from the president.
- Lecture et adoption de l'ordre du jour:** Confirmation that the agenda was read and approved.
- Affaires budgétaires:** Financial reports and decisions, such as the 2019-2020 financial report.
- Mot de bienvenue:** A closing message from the president.

The documents are dated from August 27, 2020, to October 1, 2020, and were held via Zoom.

Point 10.2

Agenda syndical de novembre 2020

Novembre

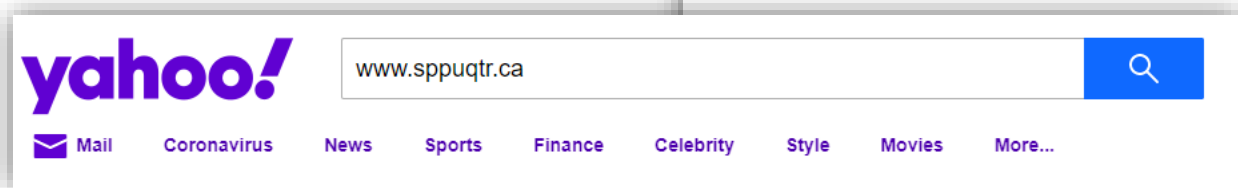
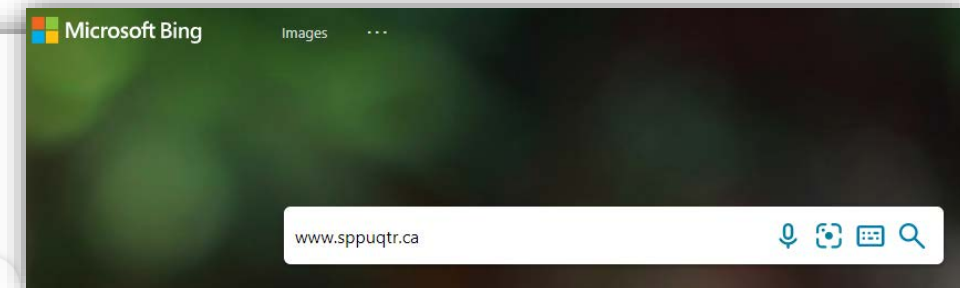
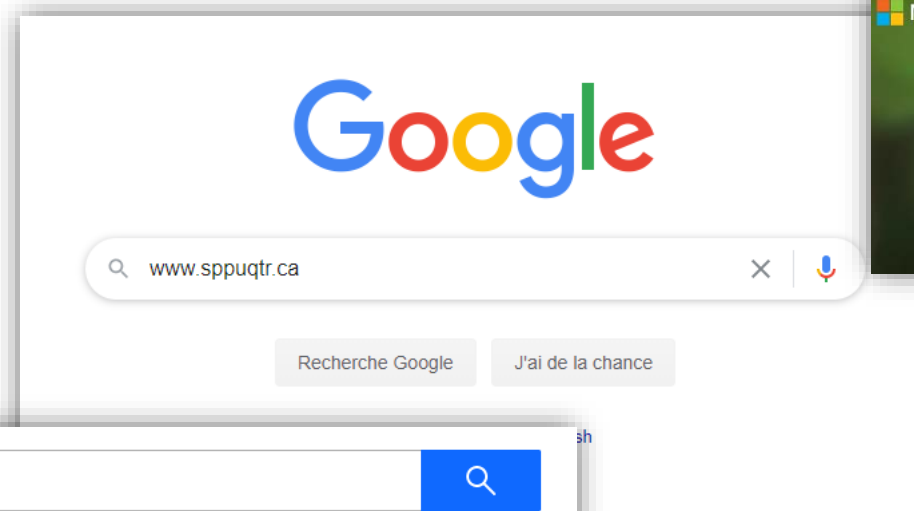
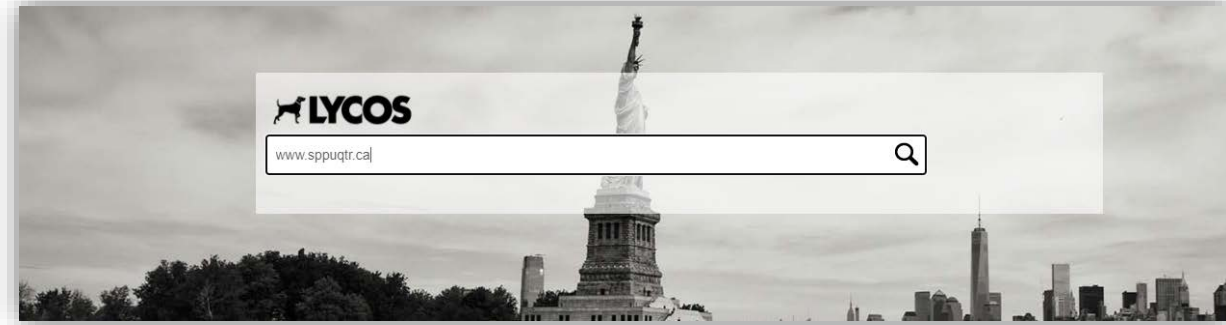
Mardi	3 novembre	Réunion du comité des services à la collectivité
Jeudi	5 novembre	Réunion de travail avec les doyens des études et de la gestion académique des affaires professorales
Jeudi	5 novembre	Réunion du comité exécutif
Vendredi	6 novembre	CIRRAC (si nécessaire)
Jeudi	12 novembre	Forum des partenaires
Mardi	17 novembre	Commission des études
Jeudi	19 novembre	Réunion du comité exécutif
Mercredi	25 novembre	Réunion du comité des affaires universitaires
Jeudi	26 novembre	Réunion du conseil syndical

Point 10.3

Site Internet

- En ligne depuis le 24 septembre.
- Afin d'améliorer son référencement, nous vous invitons à taper l'adresse complète dans votre moteur de recherches préféré:

www.sppuqtr.ca



Point 11

Affaires nouvelles

Point 12

Date de la prochaine réunion :
26 novembre à 13h

